

COMMUNE DE GENCAY
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 5 juillet 2011

Le Maire ouvre la séance à 20h30 en présence de Mesdames et Messieurs les conseillers :

Martine BIAIS, François BOCK, Jean Jacques CHEVRIER, Jacques DEMELLIER, Jacques ELIAS, Claude FERRON, Annie FULIGNI, Francis GUICHARD, Monique GUILLEMINAUD, François GUYOT, Valérie HABERBUSCH, Bernard HIPPEAU, Dominique NEVEUX.

Absents excusés avec pouvoir : **Arnaud LELONG, Robert DENIS, Jean BERGER.**
Absents excusés sans pouvoir : **Christelle PINEAU, Guy BOUCHET.**

Secrétariat : **Madame Isabelle MAYET.**

1. Approbation du compte rendu du 31 mai 2011.

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité

2. Réunions et manifestations de l'été 2011.

Document joint en annexe.

3. Travaux en cours.

3.1- Rue de l'aumônerie.

Réception des travaux avec une réserve sur la qualité de l'enrobé (février 2012).

3.2- Petite enfance.

Consultation des entreprises : ouverture des plis le 28/06/2011 par l'architecte chargé de l'affaire en présence de la commission des finances. Écart des prix important entre les coûts prévisionnels et les propositions commerciales.

Analyses technique et financière par le cabinet d'architecture en cours.

Détermination des entreprises le 12/07/2011.

Début des travaux en septembre 2011.

3.3- Gendarmerie.

Permis de construire accordé. Le cabinet d'architecture en charge du projet consulte les entreprises pour la réalisation des travaux.

3.4- Station d'épuration.

Mise en exploitation le 05/06/2011. Plantations en juillet.

Emprunt de 325K€ sur 20 ans, consultation bancaire en cours.

3.5- Autres travaux.

Cantine : isolation phonique en cours.

Écoles : Pose de 2 nouvelles portes courant juillet. Devis en cours pour les peintures au sol.

4. Vie communale : délibérations.

4.1- Aribus du collège : Participation du Syndicat du collège.

Coût TTC = 4772,04 €. FCTVA 738,80€ et subvention par le Conseil Général de 500€ soit une participation de 3553,24 € par le Syndicat du collège.

Les membres du conseil après en avoir délibéré, valident la proposition.

4.2- Demande de la commune de Tercé.

Musée « La seconde guerre mondiale dans la Vienne ».

La commune a fait l'acquisition d'un immeuble avec le projet d'y transférer la bibliothèque municipale ainsi que le musée dont la surface actuelle est trop petite. A cet effet la commune de Tercé sollicite notre participation financière au projet.

Après délibération, le conseil ne donne pas suite à la demande.

4.3- Subvention : Association des Parents d'élèves de l'école primaire.

Les demandes de subventions doivent parvenir à la mairie avant la fin du mois de mars afin d'établir les lignes budgétaires sur l'exercice en cours. Bien que la demande de subvention d'un montant de 700 € soit parvenue avec retard,

le conseil a décidé d'accorder le montant demandé.

4.4. Subvention Association sportive du collège Jean JAURES.

Les demandes de subventions doivent parvenir à la mairie avant la fin du mois de mars afin d'établir les lignes budgétaires sur l'exercice en cours. Bien que la demande de subvention de 400€ par l'association soit parvenue avec retard,

le conseil a décidé d'accorder le montant demandé.

4.5- Nouvelle Gendarmerie : avenant n°2 au Contrat de la maîtrise d'œuvre.

Définition et rémunération de la mission d'étude.

	Contrat	Montant du marché	Taux de Rémunération	Forfait de rémunération
Août 2010	Avenant n°1	820 K€.HT (Forfait provisoire)	11 %	90.200 € HT (Provisoire)
Février 2011	Avenant n°2	850 K€ HT (Forfait définitif)	11 %	93.500 € HT(Définitif)

Soit une réévaluation de la mission d'étude de **3300 € HT**.

Le conseil après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n°2.

4.6-Tarif restauration scolaire 2011/2012.

Conformément aux clauses du contrat, l'entreprise en charge de la restauration scolaire applique la formule de révision des prix, soit un coefficient de 1,01349.

En conséquence, le maire propose de réajuster le prix des repas comme suit :

Rentrée scolaire	2010/2011	2011/2012
Pour les enfants de l'école publique maternelle et primaire	2.90 €	2,95 €
Pour les adultes	3,43 €	3,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la revalorisation du prix des repas pour la prochaine rentrée scolaire.

4.7- Soutien municipal au programme « HABITER MIEUX »

Objectif : améliorer la performance énergétique du logement afin de réduire les factures de chauffage et/ou permettre aux ménages de revenir à un niveau de confort thermique minimal.

Programme créé par l'Etat et l'Agence nationale de l'Habitat avec l'établissement d'un Contrat Local d'Engagement (C.L.E.) du département de la Vienne, en annexe, un protocole d'accord avec les communes qui formalisent l'engagement des parties.

Dans ce cadre, la commune s'engage à identifier et à accompagner les ménages les plus modestes à réaliser les travaux prioritaires afin d'améliorer d'au moins 25% la performance énergétique du logement.

Ayant droit : les propriétaires occupants à revenus modestes.

L'Etat et l'Agence nationale de l' Habitat apportent un concours financier aux prestations d'ingénierie et à la réalisation des travaux.

Conformément à l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique, l'Etat complète les financements de l'Agence :

- Au titre de l'ingénierie, une prime de 430 €.
 - Au titre des travaux, une aide de 1100 €/ 1600 €
- Participation du Conseil Général de 500 €.
- Participation de la commune de 500 €.

Après analyse du protocole d'accord, les membres du conseil ont procédé à un vote à main levée en se fixant l'objectif d'aider deux propriétaires occupants à revenus modestes éligibles au programme sur la durée du protocole (fin 2013).

Résultat du vote : 2 voix contre, 3 abstentions et 9 + 2 pour.

En conséquence les membres du conseil autorisent le maire à signer le protocole d'accord.

4.8- Gratuité des salles pour les réunions politiques pour les élections présidentielles et législatives.

A l'unanimité les membres du conseil optent pour la mise à disposition gratuite des salles de réunions.

4.9- Attribution d'un logement sis 16 rue de Saint Avold à Monsieur MASSIEUX Thierry.

Le logement nécessite des travaux de remise à niveau, Monsieur MASSIEUX se propose de les réaliser sous réserve que les fournitures soient achetées par la commune.

Après en avoir débattu, le conseil accepte que :

- que les travaux soient effectués par le locataire.
- d'acheter les fournitures.
- d'accorder la gratuité d'un mois de loyer.

5. Avis du conseil sur le projet de réforme territoriale soumis à concertation.

5.1- Syndicat de la perception.

Le conseil donne un avis favorable et approuve à l'unanimité la dissolution de ce syndicat .

5.2- SISIS de Gençay.

Le conseil syndical accepte la dissolution de ce syndicat. Après en avoir débattu, le conseil opte à l'unanimité sa dissolution.

5.3- Syndicat mixte d'aménagement du Val de Clouère.

Le schéma proposé est la fusion des 8 syndicats existants pour former un syndicat unique. Pour statuer, le conseil s'en remet à la sagesse du Conseil Syndical du Val de Clouère.

N.B : Un membre du conseil demande le maintien en l'état actuel de ce syndicat .

5.4- SIAEP de la région de Gençay.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité par les membres présents ou représentés souhaite que la compétence Réseau & Assainissement soit transférée au SIVEER, l'avis du conseil doit être traité en assemblée générale du SIVEER.

5.5- SIVM Gençay/Saint-Maurice.

Le projet prévoit la reprise des compétences du SIVM par la nouvelle communauté de communes.

Les membres du conseil considèrent que les services rendus par le SIVM répondent pleinement à la mission qui lui est confiée.

Après en avoir délibéré, le conseil refuse la dissolution proposée dans le schéma départemental et demande le maintien du SIVM dans sa forme actuelle.

5.6- Fusion des C.C, Charroux, Civray, Couhé, Gençay.

La communauté de communes du pays Gencéen, dans sa structure actuelle respecte les critères de la loi.

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré :

donne un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel qu'il est proposé.

demande le maintien du périmètre actuel de la communauté de communes du **Pays gencéen**, celui-ci respectant en tous points les objectifs et les orientations de la loi.

(Vote: 16 voix pour et une voix contre).

6. Information diverses.

6.1- Effectifs école primaire rentrée 2011/2012 ;

- A la rentrée 2010, avec 103 élèves inscrits, l'inspecteur d'Académie de la Vienne a procédé à la fermeture d'une classe .

- Pour la rentrée **2011**, **111** élèves sont inscrits, en conséquence l'A.P.E. demande la réouverture de la classe.

Les membres du conseil demandent au maire d'adresser à l'inspecteur de l'Académie de la Vienne un courrier d'appui à la demande de l'A.P.E..

6.2- Niveau des courbes d'eau.

L'état des ressources du SIAP de Gençay n'est pas préoccupant pour l'instant.

6.3- Revue « La Vienne ».

Présentation de la revue.

6.4- Prix de l'eau potable.

	Nombre d'abonnés	Abonnement annuel	Prix tranche 1	Prix EP / HT /m3
	3010	44,40 €	1,114 €	1,48 €

6.5- Document Vienne Nature Biodiversité à Gençay

- Document transmis pour information.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 06 septembre 2011 à 20h 30.

B. Hippeau